



«Allez chez un psy et il posera un diagnostic sur votre fonctionnement mental»

CONFLITS Psychologue et expert judiciaire, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève, Philip Jaffé a été élu l'an passé au Comité des droits de l'enfant des Nations unies

Vous suivez de près certaines affaires et avez été entendu par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil. Quelque chose cloche? Oui. Un problème certain est celui de la surpsychiatriation des situations. Tous les parents qui se séparent ne présentent pas une pathologie psychiatrique pour autant. Les soumettre à un examen clinique est la meilleure manière de tordre le raisonnement. Car c'est souvent un conflit qui est à l'origine du problème, et non la personnalité. Quand vous donnez du cuir à un cordonnier, il fabrique des chaussures. Allez chez un psy et il posera un diagnostic sur votre fonctionnement mental. Pour faire simple, plus le conflit parental est fort, plus le risque est grand de conclure à des pathologies. La justice suit alors souvent l'expertise psychiatrique et retient le parent qui paraît le moins cabossé.

Cela paraît raisonnable! Non, car on ne réfléchit pas assez à ce que va vivre l'enfant chez ce parent gardien, ses liens avec une belle-mère ou un beau-père, des personnes qu'on n'interroge d'ailleurs pas toujours. On ne réfléchit pas non

plus suffisamment à ce que la séparation d'avec le parent non gardien va provoquer chez l'enfant, alors que tout le système devrait reposer sur son intérêt supérieur. L'approche trop psychiatrique n'est pas la meilleure voie pour résoudre des problèmes socio-familiales.

Le collectif dénonce une connivence des pouvoirs étatiques. Vous partagez ce point de vue? La colère est proportionnelle aux blessures infligées par le système, j'ai vu des parents broyés par celui-ci. Il y a toujours davantage de cas d'usagers qui se sentent victimes de décisions arbitraires. Pourquoi? Parce que le système est perçu comme autarcique et encapsulé. Et oui, je partage ce point de vue. Par exemple, dans certaines affaires genevoises et vaudoises, les curateurs nommés pour les enfants n'ont jamais vu ces derniers ou à peine. Ils doivent donc se fonder sur le dossier judiciaire, les avis du SPMi et des experts: ces enfants ne peuvent pas faire valoir leur parole! En Suisse romande, j'ai l'impression que la crise enfle, parce que ne pas envisager les situations de manière holistique mène à des injustices.

N'est-ce pas la justice, plutôt que le SPMi ou les experts, qui est en cause? Je pars de l'idée que la justice ne devrait pas blâmer et créer des traumatismes inutiles. Or tel est parfois le cas, car le poids de la psychiatrie dans ces conflits familiaux court-circuite

tout le système. Il y a des juges qui ne gardent pas suffisamment leur indépendance face aux rapports d'experts qui tombent sur leur bureau. Ils sont souvent coincés par quelques experts, toujours les mêmes, dont les diagnostics manquent de finesse, de sur-mesure.

Comment améliorer le système? C'est un sacré défi. Une bonne pratique serait de mettre fin à l'éclatement des services. A Genève, les psychologues et les psychiatres appartiennent aux HUG, les assistants sociaux au SPMi, les juges au pouvoir judiciaire. Ces professionnels évoluent au sein de structures étatiques séparées, leurs hiérarchies et leur cadre légal sont dissonants. L'interdisciplinarité devrait primer et il faudrait assembler les meilleurs esprits dès les premiers signes d'un conflit familial à haut risque. D'autres juridictions connaissent de petites équipes directement employées par les tribunaux. Cela marche très bien dans la justice pénale des mineurs, qui dispose d'assistants sociaux et d'éducateurs disponibles au bout du couloir. Pourquoi ne pas adapter cette approche pour assister les autorités de protection? Il faudrait également revoir comment les expertises sont réalisées au profit d'une vision plus humaniste, sans éluder les situations vraiment pathologiques. ■
PROPOS RECUEILLIS PAR L. L. Z.



INTERVIEW



PHILIP JAFFÉ
PSYCHOLOGUE
ET EXPERT JUDICIAIRE

«La colère est proportionnelle aux blessures infligées par le système, j'ai vu des parents broyés par celui-ci»